Trente-neuvième Année — N° 7 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES DIMANCHE 7 JANVIER 1894

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois. . . 26 fr. . . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 12
Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — à PARIS, chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 6 JANVIER 1894

UN DÉFICIT DE 31 MILLIONS

La situation financière se présente dès aujourd'hui sous de fort défavorables auspices : après les crédits supplémentaires que la Chambre a dû voter en fin de session pour couvrir les insuffisances budgétaires de l'année courante, on annonce qu'il faudra mettre encore d'ici peu la main à la poche; enfin M. Burdeau, qui prépare le budget de 1895 ne cache pas que ce dernier, dans l'état des prévisions actuelles, accusera un déficit de 31 millions.

Voilà où nous a menés la politique financière des commissions du budget de la Chambre depuis plusieurs années. Il faut absolument empêcher ce débordement effroyable de dépenses, si nous ne voulons pas être amenés à une crise économique aussi redoutable que celle qui sévit actuellement sur l'Italie.

M. Burdeau, effrayé de cette perspective, conjure ses collègues de réaliser de sérieuses économies : il s'adresse particulièrement aux ministres de la guerre et de la marine, qui représentent à eux deux les chapitres les plus forts du budget.

Mais il ne faut pas compter rogner beaucoup sur la guerre et sur la marine, non plus d'ailleurs que sur les autres ministères. Sans doute, on arrivera bien à réduire cent mille francs par ci, cent mille francs par là, sur le dos de pauvres gratte-papier qui n'en peuvent mais, et puis après ? Est-ce ainsi que l'on parviendra à boucher un trou de 31 millions ?

Non, n'est-ce pas, d'autant plus que les économies ainsi réalisées sur le papier, sont régulièrement annulées en sous-main par les demandes habituelles de crédits supplémentaires. Il faut donc chercher autre chose : soit une réforme profonde, radicale dans nos dépenses, c'est-à-dire l'abrogation de quelques lois qui nous coûtent très cher, soit un changement absolu de l'assiette de l'impôt, changement qui nous permettrait peut-être de faire face à l'augmentation des dépenses, sans avoir besoin de recourir à l'emprunt.

Mais le contribuable est déjà bien surchargé, et le moyen qui consisterait à opérer des réductions franches, loyales et sincères, sur tous les services qui n'intéressent pas la défense nationale, serait certainement le meilleur et le plus apprécié par le pays.

Il faut prendre une résolution, et il faut la prendre le plus vite possible, car le péril financier s'augmente de jour en jour. Je n'en veux d'autre preuve que cette constatation, due à la plume de M. Jules Roche, et dans laquelle nous relevons spécialement les faits suivants :

» Non seulement le thermomètre budgétaire qui avait descendu progressivement de 3,777 millions en 1883 à 3,302 millions en 1889, — c'est-à-dire, en six ans, une diminution de dépenses totales de 405 millions, — n'a pas continué ce salutaire mouvement régressif, mais il n'est pas même resté stationnaire. La marée montante des dépenses a repris sa marche, et la loi de finances votée en avril dernier a fixé le total des dépenses budgétaires à 3,357 millions pour l'année 1893 soit une augmentation de 55 millions sur l'année 1889. Mais ce n'est là qu'une apparence : la réalité est bien plus grave.

» Les dépenses n'ont pas respecté la limite légale, — pas plus que la mer ne respectait la défense du roi Canut; il a fallu voter successivement 80 millions de crédits supplémentaires ; — il en faudra encore quelques autres avant la fin de l'exercice.

» De plus, les recettes n'ont pas donné ce qu'on espérait; pour les onze premiers mois de l'année, il y a une moins-value de 29.565.700 fr.

» Ainsi, augmentation de dépenses de 135 millions par rapport à 1889; — pour l'année courante, diminution de recettes de 30 millions; enfin, tandis que l'amortissement s'élevait encore à 84 millions pour 1889, il est tombé à 66 millions pour 1893, — et je ne parle pas des obligations sexennaires qui venaient à échéance cette année et dont une partie importante est restée impayée.

» Tel est le bilan sincère de la situation actuelle. »

Nous n'avons rien à ajouter à ces chiffres. Nous conseillons seulement à nos honorables de les méditer avec soin et de ne pas oublier que leur tâche n'est pas aujourd'hui de tomber dans les mêmes erreurs que leurs prédécesseurs, mais bien de réparer les fautes commises et de faire sortir le pays de la voie néfaste où il est engagé. Il y va de la prospérité intérieure de la France, de son indépendance, en un mot de tout ce qui constitue sa grandeur et sa vitalité.

H. DE L.

LE VERDICT D'ANGOULÊME

Paris, 5 janvier. — Un journal du matin rapporte que lors de la réception de l'ambassadeur de France au Quirinal, le roi Humbert aurait accueilli M. Billot en lui présentant la dépêche annonçant le verdict d'Angoulême et ne lui aurait tendu la main qu'après que notre ambassadeur eut déploré le verdict.

D'après une note officieuse cette nouvelle est absolument inexacte, rien de pareil ne s'est passé; au contraire l'entrevue a été des plus cordiales.

Gênes, 5 janvier. — On se souvient qu'une pierre avait été lancée ces jours-ci contre les emblèmes du consulat de France à Gênes et que dès le lendemain, le questeur s'est rendu à la chancellerie du consulat français pour exprimer ses regrets.

Le préfet, indisposé, a fait faire une démarche dans le même sens auprès de notre consul général, et le procureur du roi s'est offert à exercer des poursuites qui ne peuvent être engagées qu'à la requête du représentant de la France.

Ces poursuites n'ont pas été jugées nécessaires après l'attitude et le langage des autorités politiques et judiciaires de Gênes.

La parole d'honneur d'un général français

Le *Temps* publie un long filet extrait de la *Gazette de Cologne* sous ce titre : *La parole d'honneur d'un général français*. Le journal allemand raconte qu'en 1870, au mois de novembre, des milliers de prisonniers français se trouvaient dans les camps de Cologne et de Coblence. Tous ces camps devaient se soulever à la fois vers la Noël, et les Allemands, dit la *Gazette*, saisirent même des envois de chassepots et de revolvers destinés aux prisonniers.

Si le mouvement avait éclaté, ajoute l'organe allemand, et réuni quelque temps, notre patrie eût passé par les épreuves les plus dures.

La *Gazette de Cologne* raconte que le prince de Beauffremont, alors colonel, interné comme officier prisonnier, vint dévoiler le complot à un sous-officier (sic) de Bonn, « estimant que, ayant donné sa parole de ne plus prendre les armes contre l'Allemagne avant la fin de la guerre, il ne pouvait favoriser comme beaucoup de ses camarades directement ou indirectement ce mouvement. »

La *Gazette* dit tenir ces renseignements du sous-officier de Bonn et donne comme prétexte de sa publication la mort récente du prince de Beauffremont. Cela paraîtra au moins extraordinaire, car le prince n'est plus là pour confirmer ou démentir le récit.

A propos du prince de Beauffremont nous rappellerons la longue polémique qui eut lieu entre lui et le général Gallifet au sujet de la grande charge de cavalerie à Sedan.

La situation industrielle et commerciale
DE ROUBAIX-TOURCOING EN 1893

(DEUXIÈME ARTICLE)

REVUE DE FIN D'ANNÉE

Durant tout le mois de juillet la situation de la fabrique reste satisfaisante : on travaille activement à l'exécution des ordres d'hiver qui commencent à se livrer à cette époque et, dès à présent, on prévoit des réassortiments.

En laines, les transactions restent presque constamment limitées aux besoins courants et quand il se traite quelque affaire importante, c'est moyennant une concession du vendeur. En dépit des hauts cours pratiqués à Londres pour la matière première, les prix des peignés sont à un niveau plutôt plus bas qu'en juin.

Le mois d'août n'apporte guère de changement : tandis que la fabrique hâte ses livraisons d'hiver et commence son échantillonnage d'été, le commerce de laines souffre du marasme ; les genres fins sont particulièrement atteints, la demande se portant de préférence sur les croisés.

En septembre la consommation recherche les peignés fins mérinos et croisés, mais les cours sont encore en faveur des acheteurs. Les détenteurs résistent pourtant, car ils ont confiance en une prochaine reprise d'activité. Leur attente se réalise en partie dans la deuxième quinzaine de septembre : on constate plus d'animation : toutefois les cours restent assez faibles.

On relève en fabrique des ventes assez suivies d'articles d'hiver en stock et il se remet aussi des ordres de réassortiment dans les mêmes genres.

Les tissus trouvent encore, en octobre, un écoulement facile.

La demande est assez régulière en peignés d'Australie, sans changement appréciable pourtant dans les prix; les Buenos-Ayres sont assez délaissés et se maintiennent moins bien. La bonneterie fait, à cette époque, des approvisionnements assez importants en peignés.

Elle poursuit encore ses achats, en novembre, et c'est là le principal débouché des peignés pendant ce mois qui n'apporte, d'ailleurs, pas de modification dans les prix.

Le froid, qui s'était fait sentir dans les premiers jours de novembre, avait activé la vente des tissus, mais la température n'est pas restée suffisamment rigoureuse pour prolonger longtemps le mouvement. La fabrique reçoit des ordres pour la saison d'été : les marchés de l'intérieur lui apportent un bon appoint, malheureusement l'exportation fait défaut.

C'est la même situation que nous retrouvons, en fabrique, pendant le mois de décembre. La France donne bien, mais on ne retrouve pas à l'extérieur des débouchés suffisants.

La vente s'effectue assez normalement, en laine, et et les affaires prennent même une allure assez animée dans la seconde quinzaine du mois. Les croisés fins sont toujours en faveur; quant aux mérinos, le bon marché relatif de l'Australie le fait préférer aux Buenos-Ayres.

Telle a été, dans son aspect général, l'année 1893 : en somme assez satisfaisante pour la fabrique, mais très peu prospère pour le négoce de laines.

Nous nous arrêterons maintenant à chacune des branches de notre industrie et de notre commerce, et notre prochain article aura pour objet : Les tissus de Roubaix-Tourcoing.

(*A suivre*) J. PETIT-LEDUC.

LES ANARCHISTES

Paris, 5 janvier. — Le procès de Vaillant n'est pas venu aujourd'hui devant la cour d'assises de la Seine, malgré la précipitation avec laquelle le gouvernement semblait vouloir faire marcher l'affaire.

Nous avons dit à la suite de quels événements la remise a été décidée. Voici dans quelles circonstances elle a été prononcée au palais.

L'AFFAIRE VAILLANT

La lettre de Me Ajalbert dont nous parlons d'autre part a produit au palais une émotion profonde et les couloirs ont présenté de 11 heures à 2 heures l'animation des grandes journées.

Ainsi que nous l'expliquions hier, le parquet ne s'est pas mépris un instant sur la gravité de l'incident et sur ses conséquences. L'affaire devait être forcément ajournée.

En même temps que le président des assises, M. Caze, se rendait hier soir auprès de Vaillant à la Conciergerie, le procureur général faisait demander au bâtonnier de l'ordre des avocats, Me Cartier, de désigner d'urgence un défenseur d'office.

Me Cartier indiquait de suite Me Danet; mais au même moment, Vaillant déclarait à M. Caze qu'il choisissait Me Labori que lui avait indiqué son premier avocat Me Ajalbert.

Me Labori, prévenu immédiatement n'accepta, comme l'avait fait du reste Me Ajalbert, que conditionnellement. Cette acceptation est devenue définitive ce matin à la suite d'une entrevue de Me Labori avec Vaillant.

AJOURNEMENT DES DÉBATS

A l'heure fixée pour l'audience, les nombreux avocats et curieux venus pour y assister ont éprouvé une nouvelle surprise que nous avions du reste fait prévoir dès hier. Alors que beaucoup supposaient ce qui devait être paraît-il, que la cour allait siéger, procéder à l'interrogatoire sommaire du coupable et se prononcer sur le délai que devait demander Me Labori pour étudier la cause, on s'est trouvé en présence d'un tout autre procédé.

Le procureur général, agissant au nom du parquet, renvoyait les jurés, tenait closes les portes de la salle d'audience et déclarait retenir l'affaire. C'est M. Caze, président des assises, qui a réuni les jurés et leur a fait part de l'incident : il n'a pu, a-t-il dit, les prévenir hier à cause de l'heure tardive.

En attendant la nouvelle date qui va être fixée pour le procès, le président Caze a donné rendez-vous aux trente-six jurés pour la suite de leurs travaux demain à onze heures et demie. Il faut expliquer que les jurés qui siégeront dans le procès Vaillant seront les mêmes, que le procès soit renvoyé à lundi ou à huitaine.

Malgré cela, on se retirait les jurés avaient plutôt l'air satisfait.

La date des débats

Ensuite M. Bertrand a fait rédiger une nouvelle citation dont la date a été réservée et ne sera connue que dans le cours de l'après-midi.

On rapporte que Me Labori exige un délai d'une huitaine pour plaider et que le parquet ne consentirait à accorder remise que jusqu'à lundi prochain, veille de la rentrée des Chambres.

On paraît d'autant plus surpris de cette dernière résolution que Me Danet avait, dit-on, obtenu dès hier, après sa désignation par le bâtonnier, ce délai de huitaine qui avait été jugé insuffisant par Me Ajalbert. Il est vrai que plus on va et plus il est difficile d'admettre les considérations de la justice et surtout du gouvernement.

Toutefois, l'insistance, pour que l'affaire vienne avant la rentrée du Parlement, confirme bien ce que nous disions hier de ces mobiles.

Les abords du palais

Au dehors, il y avait relativement fort peu de curieux, les journaux du matin ayant presque tous fait prévoir la remise de l'affaire ; toutefois, le service des gardes de Paris avait été doublé.

Les pièces à conviction

Pendant que le procureur général conférait avec le président l'accès de la salle d'audience est possible par l'intérieur aux jurés ou aux quelques journalistes présents. En prévision de l'appel de la cause, la table est surchargée de pièces à conviction dont l'énumération ne manque point d'intérêt.

Devant le pupitre du président se trouve la balustrade dont l'étoffe est déchiquetée par les clous de la bombe. Sur la table elle-même, au-dessus des paquets de lettres, de journaux et de vêtements, figure le cadran de l'horloge de la Chambre, dont le métal est entamé par les projectiles reçus. Ce cadran est ainsi décrit sur la pancarte officielle : cercle de bronze de l'horloge placée à droite du président de la Chambre atteint par un des projectiles de la bombe lancée par Vaillant.

Parmi les pièces volumineuses qui sont là, nous apercevons le siège de velours rouge de l'huissier qui a été si gravement atteint.

L'inventaire des documents produits au procès comprend :

1° Des lettres en allemand qui, d'après Paul Reclus, appartiendraient à sa domestique; 2° un paquet de onze photographies saisies, parmi lesquelles celle de l'ingénieur Paul Reclus lui-même; 3° des lettres et documents saisis chez un nommé Boyenval; 4° de nombreuses pièces et papiers saisis chez Paul Reclus; 5° un paquet volumineux de vêtements d'hommes percés de clous et couverts de sang. Le complet que portait Vaillant le jour de l'attentat est contenu dans un scellé particulier.

Sur la table des pièces à conviction se trouvent encore de nombreux paquets d'effets appartenant à diverses victimes de l'explosion, tous tailladés de clous et tachés de sang. On y voit des chemises, des mouchoirs, des chapeaux, des gants et des bas d'hommes et de femmes. Le tout, ainsi que l'étique l'indiquette, a été remis au parquet par le secrétaire général de la présidence.

Dans un coin, nos yeux se portent encore sur un ballot de livres et de journaux anarchistes trouvés chez Reclus. Ce nom de Reclus apparaît, on le voit, au premier rang dans toute l'affaire et c'est cependant l'homme que la police a laissé tranquillement partir.

L'ordonnance de renvoi

C'est M. le président Caze qui, ainsi que le code d'instruction criminelle lui en confère le droit, a rendu ce matin dans son cabinet une ordonnance par laquelle, considérant que Me Ajalbert, qui s'était chargé de présenter la défense de Vaillant, a déclaré ne pouvoir pas l'accepter la cause est renvoyée. L'ordonnance ne fixe aucune date. Cette ordonnance a été aussitôt signifiée à Vaillant.

Explications aux jurés

Voici en quels termes exactement M. le président Caze a fait connaître aux jurés réunis dans la salle du conseil la décision relative au renvoi de l'affaire Vaillant.

« Je regrette, Messieurs, de n'avoir pas été informé plus tôt hier soir de la résolution de Me Ajalbert que vous avez dû apprendre ce matin par les journaux. Je vous aurais évité un dérangement inutile.

« Me Ajalbert ne croit pas devoir présenter la défense de Vaillant et la loi veut que l'accusé soit défendu. Vaillant a fait choix de Me Labori qui a besoin de prendre connaissance du dossier. Dans ces conditions, le renvoi s'impose : j'ai donc rendu une ordonnance dans ce sens. Je n'ai fixé aucune date : l'affaire viendra donc peut-être à cette session. »

Vaillant à la Conciergerie

Le docteur Lecon, médecin-adjoint de la Conciergerie, vient tous les jours visiter Vaillant et renouveler son pansement. Ses plaies ne sont pas complètement guéries.

Son état est à peu près stationnaire avec une légère amélioration. Il peut marcher sans trop de difficulté en s'appuyant sur une canne; il mange bien, dort bien et ne manifeste aucune inquiétude. Il travaille toute la journée à rédiger des notes pour sa défense. Il est gardé dans sa cellule par les gardiens ordinaires de la prison.

La bombe de Me Ajalbert

Sous ce titre, on lit dans le *XIXe Siècle* :

« Tous les préparatifs étaient ainsi faits, quand, vers cinq heures et demie, M. le président Caze, doucement nerveux depuis deux jours, reçut une fois de plus la visite de M. le procureur général Bertrand, qui venait l'informer que Me Ajalbert refusait, dans les conditions qui lui étaient imposées, de présenter la défense de Vaillant.

» Cette nouvelle n'épouvanta pas outre mesure M. Caze. L'honorable président, en effet, s'est toujours montré prêt à céder à M. le conseiller Commoy, remplaçant M. Portanier de la Rochette dans la présidence de la seconde session de janvier, la direction des débats du procès Vaillant. M. Commoy, du reste, paraît désirer vivement la présidence de l'affaire Vaillant.

» M. Caze fut donc d'avis, comme M. le procureur général, qu'en présence de la lettre de Me Ajalbert, l'ajournement des débats du procès s'imposait.

» Presque séance tenante, il interrogea Vaillant, transféré à la Conciergerie, pour lui demander quel était son nouvel avocat.

» — Me Fernand Labori, que m'a désigné Me Ajalbert, répondit Vaillant d'un ton très correct.

» Mentionnons en passant que l'auteur de l'attentat du Palais-Bourbon avait, dans l'après-midi, adressé par lettre à M. Caze une supplique à laquelle le président avait répondu favorablement. Dans cette supplique Vaillant réclamait instamment la faveur de ne se présenter devant les jurés qu'après avoir reçu les soins d'un barbier coiffeur. Pour être anarchiste, on n'en est pas moins soucieux d'être correct quand on passe en cour d'assises. »

D'autre part, on lit dans l'*Autorité* :

« Nous croyons savoir qu'à ce moment, Vaillant se lèvera et réclamera l'assistance de M. Viviani, député socialiste de Paris, lequel se lèvera aussitôt et se déclarera prêt à assister l'accusé. »

La date du procès Vaillant

Paris, 5 janvier. — Me Labori, appelé dans le cabinet de M. le président Cazes, lui a déclaré qu'il n'accepterait la défense de Vaillant que si la Cour lui accordait un délai suffisant pour étudier sérieusement le dossier.

Après le départ de Me Labori, M. le président Cazes a reçu le procureur général qui s'est rendu, en sortant de son cabinet, chez le ministre de la justice.

Paris, 5 janvier. — Le *Courrier du Soir* prétend savoir que l'affaire Vaillant ne viendra que vendredi prochain 12 janvier devant les assises.

D'après ce journal, Me Labori aurait demandé un délai de 8 jours et ce délai lui aurait été accordé.

Paris, 5 janvier. — Il est, dès à présent, certain que l'affaire Vaillant viendra lundi.

Le *Gaulois* fournit à ce sujet les renseignements suivants de la source la plus autorisée.

Me Labori avait sollicité du président des assises et du procureur général un délai de huitaine.

Le procureur-général lui a répondu que le ministre de la justice tenait absolument à ce que le procès eût lieu avant la rentrée des Chambres.

Dans ces conditions, Me Labori a accepté. Il passera sa nuit à étudier le dossier.

Lundi au début de l'audience, il demandera le renvoi de l'affaire à une autre session, mais comme il est certain que la Cour rejettera ses conclusions, il plaidera quand même.

Dans une entrevue qu'il a eue aujourd'hui avec Vaillant, il lui a déclaré qu'il ne se chargeait de sa défense qu'à la condition expresse de ne pas se placer sur le terrain des théories anarchistes.

Le procès Vaillant et la presse

Paris, 5 janvier. — Le *Soleil* dit : « Le retard qu'éprouve l'affaire Vaillant était imposé par la loi comme par l'humanité. »

M. Magnard dans le *Figaro* exprime la crainte que le renvoi du l'affaire ne favorise la formation d'une légende en faveur de Vaillant et il ajoute : « Les jurés auraient une sorte d'excuse à ne point condamner Vaillant maintenant qu'ils ont vu la justice, si prompte à vouloir juger Vaillant, mise en échec par la lettre de Me Ajalbert. N'aurait-on pas dû prévoir l'hypothèse de ce refus de plaider. »

L'opinion des blessés de la Chambre sur la peine à appliquer à Vaillant

Paris, 5 janvier. — La *Libre Parole* a eu la bizarre idée de faire demander aux blessés du Palais-Bourbon quel serait leur verdict s'ils étaient appelés à juger Vaillant.

Il résulte des interviews de notre confrère sans citer de noms que la majeure partie des personnes interrogées se seraient prononcées pour la peine capitale.

Les documents saisis

Le *Temps* dit, contrairement à ce qu'ont affirmé les journaux : « Les perquisitions opérées chez les anarchistes ont donné à Paris des résultats. Nous pouvons assurer, notamment, que l'on a saisi chez M. Elisée Reclus une soixantaine de lettres d'une lecture très intéressante. Ces missives émanent d'anarchistes français, suisses et surtout allemands. »

Placards anarchistes

On a trouvé ce matin dans la rue Gide, à Levallois, des placards anarchistes tellement violents contre l'armée que les passants eux-mêmes en ont fait immédiatement justice en les arrachant. Aussitôt un individu soupçonné d'avoir placardé ces affiches et qui regardait en riant les personnes qui les arrachaient a reçu une correction dont il gardera le souvenir : il a pu prendre la fuite.

Saisie du « Père Peinard »

Ordre a été donné à tous les commissaires centraux de province de saisir les derniers numéros du *Père Peinard*, ainsi que l'almanach publié par ce journal.

La « Mère Peinard »

Les agents en surveillance aux abords de différentes gares dans la banlieue de Paris ont saisi hier sur différents individus le premier numéro d'un nouveau journal, la *Mère Peinard*, imprimé sur une seule feuille, qu'ils vendaient cinq centimes.

Condamnations d'anarchistes

Le tribunal correctionnel de Perpignan a jugé les trois anarchistes Laquèbe, Sanmarty et Dufour qui, à l'asile de nuit insultèrent et frappèrent les agents de police qui voulaient les empêcher d'exposer leurs théories anarchistes aux autres individus réfugiés à l'asile.

Le tribunal a condamné le plus coupable Laquèbe, à trois mois de prison et les deux autres à cinq jours de prison.

Nouvelles perquisitions

Marseille, 5 janvier. — Plusieurs commissaires de police, notamment ceux du centre de la ville, ont été chargés de continuer les perquisitions domiciliaires chez les anarchistes connus comme militants : ils ont saisi de nombreuses publications et brochures ainsi que des exemplaires du dernier numéro du *Père Peinard*.

Alger, 5 janvier. — Tous les numéros du *Père Peinard* ont été saisis hier à l'arrivée du courrier. La même saisie a été faite à Mostaganem.

Dans le Tarn

Carmaux, 5 janvier. — Un anarchiste nommé Ludovic Lebourlier a été arrêté à Carmaux vendant le *Père Peinard* et la *Révolte*.

Au moment où il était arrêté il cria : « Vive Ravachol ! » Conduit devant le juge d'instruction à Albi, il a avoué avoir subi quatre condamnations pour vol.

Lebourlier, qui est un déclassé se disant originaire du Havre, a été trouvé porteur d'un carnet contenant une assez volumineuse correspondance chiffrée, sur laquelle il se renferme dans le mutisme le plus complet.

Les droits de douane aux Etats-Unis
ET LA CHAMBRE DE COMMERCE DE REIMS

Voici quelques extraits de la lettre adressée à ce sujet aux Ministres du Commerce et des Affaires Etrangères par la Chambre de commerce de Reims.

Les marchandises intéressant le commerce d'exportation aux Etats-Unis de notre circonscription sont les tissus et les vins de Champagne. Elles ont été très lourdement frappées par le tarif-bill Mac-Kinley, et il est désirable de voir diminuer fortement les droits de douane dont elles sont grevées.

Les articles du tarif-bill applicables à nos produits sont :

1° *Pour les tissus de laine*, le n° 395, qui fixe les droits à 12 cents de dollar par yard carré, plus 50 0/0 de la valeur si le tissu ne pèse pas plus de 4 onces (113 gr. 4) le yard carré. Pour les tissus au-dessus de 4 onces, les droits sont de 44 cents de dollar par livre (453 grammes), plus 50 0/0 de la valeur.

L'ensemble de ces droits représente de 95 à 135 0/0 de la valeur.

Le législateur américain a basé le droit spécifique à raison de quatre fois le droit imposé sur la laine de 1re classe non lavée, et cette base est complètement erronée, car les laines non lavées qui sont importées aux Etats-Unis sont d'un rendement en lavé à fond de 50 0/0 au moins. Le droit spécifique n'aurait donc dû être que du double de celui imposé sur la laine non lavée.

Si nos renseignements sont exacts, la commission parlementaire chargée de la revision du tarif des douanes américaines semble disposée à laisser entrer les laines en franchise : il y a tout lieu d'espérer qu'elle fera disparaître en même temps le droit spécifique imposé si arbitrairement à l'entrée des tissus.

La majeure partie des tissus que nous importons aux Etat-Unis s'applique à la consommation populaire : il est donc permis d'espérer que ces tissus bénéficieront d'une diminution importante de droits de douane et ce d'autant plus qu'ils étaient frappés de droit relativement plus élevés que ceux qui s'appliquaient aux articles de luxe.

Formalités et difficultés en douane

Enfin, je rappellerai sur ce point les observations présentées par la Chambre de commerce dans une délibération précédente.

Il faut trois exemplaires de chaque facture et un légalisé par le consul des Etats-Unis, moyennant 13 francs.

Puis, pour chaque qualité, prix ou largeur, remplir en triple exemplaire un questionnaire sur modèle; et annexer à chacun d'eux un échantillon de tissu de 20 c. sur 10 cent.

Si la marchandise est envoyée en consignation, l'expéditeur, s'il est négociant, doit joindre la facture des fournisseurs; s'il est fabriquant, il faut indiquer le prix de revient de sa marchandise, façon, matières employées, etc.

BOURSE DE PARIS DU 6 JANVIER

Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours	Cours de 2 h.	Cour de clôt.
97 92	3 0/0	...	...	97 25	98 .	97 10
105 70	3 0/0 amort.	...	...	105 55	105 57	105 50
79 25	Italien	...	...	77 .	78 70	77 05
4110	Banque de France	...	...	...	...	4100 .
52	Banque d'Escompte	...	...	...	...	52 .
672	Banque de Paris	...	...	...	645 .	652 .
1027 .	Crédit Foncier	...	...	...	1000 .	1002 .
772	Crédit Lyonnais	...	...	...	771 .	772 .
80	Crédit Mobilier	...	...	...	...	80 .
1525	Lyon	...	...	...	1515 .	1520 .
1925	Nord	...	...	...	1917 .	1900 .
56	Panama	...	...	4779 .	2750 .	56 .
2717	Suez	...	...	...	...	2716 .
...	Tabacs	...	...	...	...	636 .
651	Autrichiens	...	...	253 .	...	253 .
361	Lombards	...	...	145 .	113 .	112 .
416	Nord Espagne	...	...	155 .	151 .	154 .
507	Saragosse	...	...	535 .	538 .	537 .
551	Méridionaux	...	...	...	...	...
...	Métaux	...	...	...	508 12	511 25
210 62	Egypte	...	...	95 . /	97 1/16	96 1/8
97 3/16	Hongrois	...	...	22 95	22 72	22 92
22 97	Turc	...	...	603	603 50	...
609 81	Sanq. Ottomane	...	...	6314 32	6313 16	6313 28
6421 32	Extérieure	...	...	363 50	369 37	363 75
365 59	Rio-Tinto	...	...	420 .	419 37	419 37
420 .	Tharsis	...	...	... / .	19 1/16	19 3/8
19 1/16	Portugais	...	...	...	...	...
...	Consolidés	...	...	...	...	...
...	Russe 1880	...	...	...	99 70	98 80
99 90	Russe consolidé	...	...	...	83 .	83 85
83 45	Russe nouveau	...	...	...	...	...
...	Sonc. d'Autriche	...	...	...	...	...
492 .	Dynamite	...	...	...	492 .	490 .
...	3 0/0 nouveau	...	...	...	...	...
...	Alpines	...	...	106 25	...	104 37
125	Tables	...	...	...	123 .	123 .
68 20	Russe Orient	...	...	69 50	69 30	69 45
540 .	Impérial	...	...	540 .	...	537 .
70 .	Mobilier espag.	...	...	...	68 .	73 .
...	4 0/0 amorties	...	...	...	...	...
...	C. d'Esc. nouv.	...	...	...	...	...
...	Générale	...	...	...	...	...
...	Est	...	...	...	...	...
...	Lyon (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Midi	...	...	...	...	...
...	Nord (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Orléans	...	...	...	...	...
...	Ouest	...	...	...	...	...
...	Anglais	...	...	...	...	...
...	Autriche or	...	...	...	...	...
...	Belge 4 0/0	...	...	...	...	...
...	Ville d'Amiens	...	...	...	...	...
...	Lille 1860	...	...	...	...	...
...	Lille 1865	...	...	...	...	...
...	Ville de Lyon	...	...	...	...	...
...	Ville de Roubaix	...	...	...	...	...
...	Tives-Lille (act.)	...	...	...	...	...
...	Téléphone	...	...	...	...	...
...	Voitures 4 0/0	...	...	...	...	...
...	Suez (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Incérès	...	...	...	...	...
...	Asturies	...	...	...	...	...
...	Sonnetar 1885	...	...	...	...	...
...	Rente Foncière	...	...	...	...	...
...	Cassère (act.)	...	...	...	...	...
...	Est (oblig.)	...	...	...	...	...
...	Midi (oblig.)	...	...	...	...	...
...	Dédame	...	...	...	...	...
...	Ouest	...	...	...	...	...
...	Nord-Est	...	...	...	...	...
...	Ouest 86	...	...	...	...	...
...	Orléans (oblig.)	...	...	...	...	...
...	Tives-Lille (obl.)	...	...	...	...	...

BOURSE DE LILLE DU 6 JANVIER
(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt	Cours précéd	VALEURS	Compt.	Cours précéd
			OBLIGATIONS		
Lille 60, r. 100	115 50	113 75	Tramw. Nord	...	432 50
» 63, r. 100	...	138 75	Union lin. N.	...	405 .
» 68, r. 500	...	513 .	Gaz de Wazem	...	530 .
» 77, r. 500	...	505 .	Ch. d. fer Econ.	...	502
» 84, r. 500	...	494 .	Denain Anzin.	...	512 50
» 84, 1/4	...	106 .	Tréllerie	...	507 50
» 87, r. 400	...	405 .	CHARBONNAGES		
» 90, r. 500	560 .	499 .	Aniche, 12e	...	9100 .
Roub.-Tourc.	...	27 .	Anzin, 100e d.	4395 .	4397 50
Amiens	...	119 50	Blanzy	...	1770 .
Dép. du Nord	...	106 .	Bruay	...	12 01 25
Tourcoing 1878	...	510 .	Bully-Gren. 6e	2700 .	2690 .
Armentièr. 86	...	505 .	Campagnac	...	650 .
Bonal, libérée	...	509 .	Carvin	905 .	931 25
» non lib.	...	500 .	Courrières, 10e	3470 .	3700 .
Verley, Decr.	...	130 50	Crespin	...	157 50
C. Platet et Cie	...	250 .	Douchy	...	2820 .
Crédit d. Nord	...	500 .	Dourges	...	7000 .
H. Devilder	...	1102 50	Drocourt, 1/2 s.	...	1770 .
Banq. r. Nord	...	500 .	Escarpelle	...	2440 .
Cie Roc. Soub.	...	...	Epinac	...	650 .
Gaz de Wazem	...	513 .	Ferfay	...	152 .
Le Nord, ass.	...	2800 .	Flechinelle c. 5	...	375 .
Union g. Nord	...	455 .	Fléchinelle	...	560 .
Gaz Arras	...	140 .	Lens	...	29735 .
Un. lin. Nord	...	140 .	Liévin	...	2200 .
Constr. Anzin	...	...	Marles 30 0/0	...	13800 .
Ciments franç	...	270 .	Marles 20 0/0	...	15350 .
Estrée-Blanch	...	280 .	Meurchin	...	3600 .
Tramw. Nord	...	380 .	Ostricourt	...	310 .
L. Allart, t. p.	...	510 .	Sincey-le-R.	...	3 75
Id. 375 p.	...	...	Thivencelles	...	100 .
Chem Economo	496 75	517 50	Vicoigne et N.	...	17600 .
Delsutte et Cie	...	500 .	OBLIGATIONS		
C-Liquid R.-T.	...	...	Bethune 1877	475 .	475 .
Eaux Dunkerq	500 .	500 .	Blanzy 1876	...	525 .
Tréllerie	...	1010 .	Drocourt 1885	...	540 .
Bache-St-V.	...	3500 .	Flechinelle 87	...	250 .
Denain Anzin	...	513 75	Marles 1885	...	500 .
Usin Villerupt	...	550 .	Liévin 1885	...	500 .

Marchés de Lille du 6 janvier 1893

SUCRES. — Raffinés n° 1, cote officielle, 115 . à ... ... 88 degrés, cote com., 34 75 à 35 ..; n° 3, cote com... ...

HUILES. — Huile épurée pour quinquet 72 fr. l'hectolitre, huile de colza 66 fr.

ALCOOLS. — 3/6 betteraves disponible offert 33 25 à ... ... demandé ... à ...

Cours de clôture au comptant du 6 janvier

Cours Précédent	VALEURS	Cours du jour
97 90 ./.	3 0/0	97 80 ./.
98 40 ./.	3 0/0 1894	98 30